ACOSS

ACOSSTAT

Bilan

N° 202 – DÉCEMBRE 2014

LES AUTO-ENTREPRENEURS EN 2013 : LEUR NOMBRE CONTINUE DE PROGRESSER MAIS LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN DIMINUE

Fin 2013, on dénombre 911 000 auto-entrepreneurs (AE). Ils représentent 51 % de l'ensemble des travailleurs indépendants (hors secteur agricole) immatriculés depuis la création du dispositif le 1er janvier 2009, encore administrativement actifs fin 2013. Sur l'année 2013, 319 000 nouvelles immatriculations ont été enregistrées, soit un volume légèrement plus faible qu'en 2012. Au total, compte tenu de 227 000 radiations, le nombre d'auto-entrepreneurs a progressé de 11,3 % en 2013.

72 % des AE encore inscrits fin 2013 ont déclaré un chiffre d'affaires positif au moins une fois dans l'année. Ce taux progresse régulièrement depuis la création du dispositif en 2009, en lien avec la hausse de l'ancienneté moyenne des auto-entrepreneurs.

Au total, le chiffre d'affaires des auto-entrepreneurs s'élève à 6,5 milliards en 2013, en hausse de 10,4 % sur un an. Toutefois, le chiffre d'affaires moyen diminue de 2,8 %.

Le recours au régime des auto-entrepreneurs varie selon le secteur d'activité. Il est particulièrement important dans les secteurs du commerce de détail sur marché, de l'informatique, des activités de design, de l'enseignement, des arts et spectacles. Il est en revanche plus faible dans les secteurs des métiers de bouche, des transports, de l'hébergement-restauration, des activités juridiques, des activités financières et immobilières, de la santé.

Près de la moitié des auto-entrepreneurs a moins de 40 ans. Ceux-ci sont plus souvent économiquement inactifs que les auto-entrepreneurs plus âgés (35 % contre 22 %).

Seul un tiers des auto-entrepreneurs économiquement actifs en 2013 ont eu un bénéfice annuel supérieur à 4 500 euros. Le bénéfice annuel moyen des auto-entrepreneurs économiquement actifs est de 4 409 euros en 2013, en baisse de 2,8 % par rapport à 2012.

Le niveau du bénéfice est très lié à la régularité de l'activité dans l'année, qui elle-même dépend fortement de l'ancienneté de l'activité.

Le bénéfice est en outre très variable selon les secteurs. Il est ainsi plus de deux fois plus élevé dans les activités juridiques, comptables et de conseil que dans les secteurs du commerce de détail non alimentaire, des métiers de bouche, de l'industrie et des arts et spectacles.

Fin 2013, le réseau des Urssaf gère 911 000 auto-entrepreneurs, soit 11,3 % de plus qu'en 2012.

Créé par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, le dispositif auto-entrepreneurs (AE) a été mis en place le 1er janvier 2009. Après avoir enregistré un peu plus de 310 000 créations nettes en 2009, puis en 2010, ce dispositif connaît depuis 2011 une progression plus modérée mais encore soutenue. En 2013, on dénombre 92 000 comptes supplémentaires, soit un rythme similaire à celui de l'année précédente (*tableau 1*).

Le ralentissement constaté en 2011 s'explique en grande partie par la croissance des radiations, dont le nombre est passé de 97 000 en 2010 à 211 000 en 2011 (*tableau 1*) en lien, notamment, avec l'application de la radiation automatique des auto-entrepreneurs n'ayant généré aucun chiffre d'affaires durant 8 trimestres consécutifs (*encadré*). En 2013, 227 000 radiations ont été enregistrées, soit 7,2 % de moins qu'en 2012. Le nombre d'immatriculations s'établit quant à lui à 319 000 en 2013, en baisse de 4,5 % sur un an, après une hausse de même ampleur (+ 4,6 %) en 2012 (*tableau 1*).

Fin 2013, les auto-entrepreneurs représentent la moitié des travailleurs indépendants enregistrés après la création du dispositif

Les travailleurs indépendants (hors régime agricole) immatriculés au cours des cinq

Graphique 1: Effectifs en fin d'année des non salariés inscrits à partir du 1/01/2009 (en milliers, hors régime agricole)

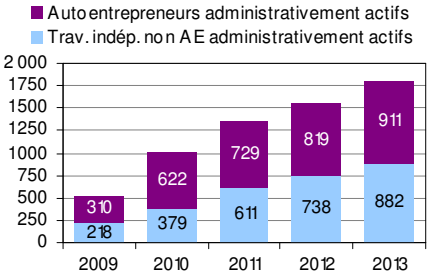

Source : Acoss - Urssaf

Tableau 1 : Nombre d'auto-entrepreneurs (AE) et ancienneté d'immatriculation

		Niveau					Evolution annuelle (en %)			
		2009	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013
Nombre de comptes (milliers)										
Nombre d'immatriculations au dispositif AE	(1)	335	409	319	334	319	22,1	-21,9	4,6	-4,5
Nombre de radiations de comptes AE	(2)	25	97	212	244	227	293,7	118,3	15,0	-7,2
Création nette de comptes AE	(1)-(2)	310	312	107	90	92	0,5	-65,7	-16,1	2,7
Nombre de comptes AE administrativement actifs en fin d'année	(3)	310	622	729	819	911	100,5	17,2	12,3	11,3
Nombre de comptes de travailleurs indépendants (TI) post-2008 * administrativement actifs en fin d'année	(4)	528	1 001	1 340	1 557	1 793	89,4	33,9	16,2	15,1
Part d'AE parmi les TI post-2008	*(3)/(4)*	*58,7%*	*62,1%*	*54,4%*	*52,6%*	*50,8%*	*3,4 pt*	*-7,7 pt*	*-1,8 pt*	*-1,8 pt*
Nombre de comptes AE en fin d'année ayant été économiquement actifs dans l'année	(5)	159	364	473	570	657	128,2	30,1	20,4	15,3
Part des comptes AE économiquement actifs	*(5)/(3)*	*51,4%*	*58,5%*	*64,9%*	*69,6%*	*72,1%*	*7,1 pt*	*6,4 pt*	*4,7 pt*	*2,5 pt*
Nombre total de comptes économiquement actifs dans l'année **		167	398	528	635	721	138,4	32,6	20,2	13,6
Ancienneté moyenne des AE administrativement actifs en fin d'année (trimestres d'immatriculation)		2,4	4,3	5,9	7,2	8,6	75,8	38,0	22,2	19,4

** TI immatriculés à partir du 1er janvier 2009*
*** y compris ceux qui ne sont plus administrativement actifs en fin d'année*

Source : Acoss - Urssaf

premières années d'existence du dispositif AE sont près de 1,8 million à être administrativement actifs fin 2013 (*graphique 1, tableau 1*). Parmi eux, les auto-entrepreneurs représentent 50,8 %, les 882 000 restants relevant du régime « classique » des travailleurs indépendants. En comparaison, le nombre de travailleurs indépendants immatriculés au cours des cinq années précédentes et administrativement actifs fin 2008 s'établissait à 958 000. Ainsi, même s'il a pu se substituer en partie au régime classique des travailleurs indépendants, le dispositif auto-entrepreneur a nettement contribué à redynamiser la création d'entreprises individuelles [1].

La part d'auto-entrepreneurs économiquement actifs continue de progresser…

L'inscription au dispositif auto-entrepreneur doit être distinguée de l'utilisation effective de ce régime. En effet, sur 911 000 auto-entrepreneurs administrativement actifs fin 2013, seuls 657 000 (soit 72 %) ont déclaré un chiffre d'affaires positif au titre de l'exercice 2013. Néanmoins, la part des auto-entrepreneurs économiquement actifs ne cesse d'augmenter depuis la création du dispositif ; elle était d'environ 70 % en 2012, 65 % en 2011 et 58 % en 2010.

…en lien avec la hausse de l'ancienneté moyenne

L'ancienneté moyenne des auto-entrepreneurs dans le dispositif s'établit en 2013 à 9,6 trimestres, soit 19,1 % de plus qu'en 2012 (*tableau 3*). Cette progression explique en grande partie celle de la part d'AE économiquement actifs. En effet, celle-ci croît très significativement avec l'ancienneté de l'immatriculation (*tableau 2*) : alors qu'elle n'est que de 56 % pour les auto-entrepreneurs immatriculés en 2013, elle atteint 67 % pour ceux immatriculés un an auparavant et plus de 85 % pour ceux enregistrés antérieurement. De plus, il ressort que cette relation est particulièrement stable puisque des ratios analogues sont observés les années précédentes (*tableau 2*).

Le chiffre d'affaires annuel moyen diminue de 2,8 % en 2013

En tenant compte des auto-entrepreneurs qui ne sont plus inscrits en fin d'année, on dénombre en 2013 un total de 721 000 auto-entrepreneurs économiquement actifs. Ceux-ci ont déclaré un chiffre d'affaires global de 6,5 milliards d'euros sur l'année, soit 10,4 % de plus qu'en 2012 (*tableau 3*).

Cette progression, bien que soutenue, est en net ralentissement : elle était de 20,5 % en 2012 et de 46,0 % en 2011. En 2013, comme en 2012, la hausse du chiffre d'affaires global résulte de l'augmentation du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs (+ 13,6 %). En effet, le montant moyen de leur chiffre d'affaires est quant à lui en baisse de 2,8 % en 2013, à 9 064 euros par an, après avoir stagné (+ 0,3 %) en 2012. En 2011, et plus encore en 2010, ce montant avait fortement augmenté (respectivement + 10,1 % et + 31,5 %) principalement sous l'effet de la hausse du nombre moyen de trimestres d'activité (respectivement + 7,5 % et + 37,0 %) ; le chiffre d'affaires trimestriel moyen variant en revanche assez peu sur la période (- 1,7 % sur deux ans). L'augmentation du nombre de trimestres d'activité est notamment liée à celle de l'ancienneté moyenne des auto-entrepreneurs (*cf. infra*). En 2012, la progression du nombre de trimestres d'activité a été nettement plus faible (+ 2,6 %) mais a permis de couvrir la baisse du chiffre d'affaires trimestriel moyen (- 2,2 %). En revanche, en 2013, celle-ci a atteint - 5,7 % et n'a pu être compensée par la hausse de 3,0 % du nombre de trimestres d'activité ; le chiffre d'affaire annuel moyen diminue donc de 2,8 % (*tableau 3*).

Des spécificités sectorielles

Un tiers des auto-entrepreneurs exercent leur activité dans les secteurs de la construction (14,4 %, *tableau 4*), du commerce de détail sur marchés [2] (7,7 %), des arts et spectacles (6,4 %) ou de la coiffure et soins du corps (5,4 %). En comparaison, ces secteurs ne regroupent que 20 % des autres travailleurs indépendants immatriculés sur la période 2009-2013.

La propension des créateurs d'entreprise individuelle à recourir au régime des auto-entrepreneurs est très variable selon le type d'activité. Ainsi, 46 % des auto-entrepreneurs travaillent dans un secteur qui regroupe en structure deux fois plus

Tableau 2 : L'activité des auto-entrepreneurs selon l'année d'immatriculation

Année d'immatriculation	AE administrativement actifs fin… …2013 milliers	…2013 %	…2013 % éco. actifs en 2013	…2012 milliers	…2012 %	…2012 % éco. actifs en 2012	…2011 milliers	…2011 %	…2011 % éco. actifs en 2011	…2010 milliers	…2010 %	…2010 % éco. actifs en 2010
2009	100	11%	89%	118	14%	86%	152	21%	83%	258	41%	63%
2010	146	16%	87%	180	22%	85%	293	40%	65%	364	59%	55%
2011	144	16%	85%	226	28%	67% *	284	39%	55%			
2012	239	26%	67%	295	36%	56%						
2013	283	31%	56%									
TOTAL	**911**	**100%**	**72%**	**819**	**100%**	**70%**	**729**	**100%**	**65%**	**622**	**100%**	**58%**

Lecture (*) : Parmi les AE administrativement actifs fin 2012, 67 % de ceux immatriculés en 2011 ont déclaré un chiffre d'affaires positif en 2012. *Source : Acoss – Urssaf*

Tableau 3 : Nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs *, chiffre d'affaires et nombre moyen de trimestres d'activité

	Niveau 2009	2010	2011	2012	2013	Evolution annuelle (%) 2010	2011	2012	2013
Nombre de comptes avec CA positif (en milliers) (1)	167	398	528	635	721	138,4	32,6	20,2	13,6
Ancienneté moyenne (nombre de trimestres)	2,8	4,6	6,5	8,0	9,6	64,4	42,0	24,4	19,1
Chiffre d'affaires global (millions d'euros) (2)	1 073	3 364	4 912	5 919	6 534	213,6	46,0	20,5	10,4
Nombre moyen de trimestres d'activité (3)	1,8	2,5	2,6	2,7	2,8	37,0	7,5	2,6	3,0
CA trimestriel moyen (euros) (2)/(3)/(1)	3 588	3 444	3 526	3 446	3 251	-4,0	2,4	-2,2	-5,7
CA annuel moyen (euros) (2)/(1)	6 425	8 451	9 303	9 327	9 064	31,5	10,1	0,3	-2,8

** Est ici considéré économiquement actif tout auto-entrepreneur ayant déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année, même s'il n'est plus inscrit fin décembre.* *Source : Acoss - Urssaf*

[1] Une enquête menée en 2010 sur la population des auto-entrepreneurs montre que trois-quarts d'entre eux n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime (*Insee Première n°1388*).

[2] Outre le secteur « commerce de détail sur marchés non classé ailleurs » (G5), qui correspond au code NAF 4789Z, le commerce de détail sur marchés regroupe les activités codées 4781Z et 4782Z respectivement classées dans les métiers de bouche (CZ2) et le commerce de détail non alimentaire (G4).

d'auto-entrepreneurs que d'autres travailleurs indépendants immatriculés à partir du 1er janvier 2009 [3]. Cet ensemble de secteurs concerne seulement 14 % de ces autres travailleurs indépendants (*tableau 4*). Il s'agit du commerce de détail sur marché non classés ailleurs, du commerce de détail non spécialisé (incluant la vente à distance), de

Tableau 4 : Les auto-entrepreneurs par secteur d'activité fin 2013

Secteur d'activité	Auto-entrepreneurs administrativement actifs fin 2013		dont auto-entrepreneurs économiquement actifs en 2013		Travailleurs indépendants immatriculés à partir du 01/01/2009 administrativ. actifs fin 2013			Comparaison avec la structure sectorielle des TI non AE fin 2013			Caractéristiques démographiques des auto-entrepreneurs administrativ. actifs fin 2013		
	niveau (1)	structure (2)	niveau	part des AE économiquement actifs	niveau (3)	structure	part d'AE parmi les TI (1)/(3)	TI non AE immatriculés à partir du 01/01/2009 Niveau (3) – (1)	structure (4)	intensité d'utilisation du régime AE (2) / (4)	part des femmes	Part des - de 30 ans	Part des 60 ans ou +
	milliers	%	milliers	%	milliers	%	%	milliers	%	indice	%	%	%
A - Agriculture, sylviculture et pêche	2	0,2	2	80,9	10	0,6	18,5	8	0,9	0,2	21,2	26,1	11,9
CZ1 - Industrie	52	5,7	40	77,7	80	4,4	65,1	28	3,2	1,8	48,4	17,6	10,9
CZ2 - Métiers de bouche	15	1,7	11	70,4	49	2,7	31,7	33	3,8	0,4	37,6	13,7	13,3
F1 - BTP travaux de finition	63	6,9	44	70,5	105	5,9	59,8	42	4,8	1,4	3,8	16,4	7,9
F2 - BTP autres	69	7,5	47	68,7	145	8,1	47,1	77	8,7	0,9	0,9	18,9	8,1
G1 - Commerce - réparation d'auto.	21	2,3	13	58,8	44	2,4	49,1	22	2,5	0,9	4,6	27,3	4,6
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	22	2,4	13	59,1	56	3,1	39,8	34	3,8	0,6	32,0	16,7	14,3
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	3	0,3	2	66,4	19	1,0	13,5	16	1,8	0,2	38,5	16,0	12,9
G4 - Commerce de détail non alimentaire	38	4,2	27	69,5	90	5,0	42,8	51	5,8	0,7	43,3	16,8	12,3
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	47	5,1	35	75,4	53	3,0	87,6	7	0,7	6,8	34,9	15,0	16,1
G6 - Commerce de détail non spécialisé	34	3,8	22	64,8	47	2,6	73,8	12	1,4	2,7	42,8	20,9	7,5
H - Transports	8	0,8	4	51,9	34	1,9	22,8	26	2,9	0,3	8,2	24,5	9,5
I - Hébergement et restauration	25	2,8	18	71,2	114	6,3	22,2	88	10,0	0,3	42,1	11,7	12,1
J - Informatique	38	4,2	25	65,8	54	3,0	70,1	16	1,8	2,3	14,2	31,0	5,4
K - Activités financières et d'assurance	4	0,5	3	61,5	17	1,0	25,5	13	1,5	0,3	35,0	20,5	21,3
L - Activités immobilières	10	1,1	6	61,8	39	2,2	25,7	29	3,3	0,3	44,4	15,5	15,4
M1 - Activités juridiques	1	0,1	1	66,5	22	1,2	5,5	21	2,4	0,1	60,6	3,9	26,7
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	31	3,4	22	71,0	55	3,0	57,5	23	2,6	1,3	39,2	20,5	16,4
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	40	4,3	28	69,7	64	3,6	62,0	24	2,7	1,6	35,3	8,8	29,7
M4 - Activités spécialisées de design	20	2,2	15	73,0	24	1,3	84,0	4	0,4	5,1	51,3	32,1	4,4
M5 - Autres activités scientif. et techn.	42	4,6	30	71,0	58	3,2	73,0	16	1,8	2,6	41,8	20,7	14,0
N1 - Activités de nettoyage	19	2,1	14	71,0	26	1,4	74,5	7	0,7	2,8	31,0	17,8	6,6
N2 - Autres de service administratif et de soutien	38	4,2	27	70,5	56	3,1	67,8	18	2,0	2,0	57,0	14,4	14,0
PZ - Enseignement	40	4,4	31	77,6	51	2,8	79,0	11	1,2	3,6	51,7	8,5	16,6
QZ - Santé	32	3,5	27	86,0	144	8,1	21,9	113	12,8	0,3	77,3	13,9	11,1
R1 - Arts, spectacles, activités récréatives	59	6,4	44	74,6	71	4,0	82,1	13	1,4	4,4	39,0	23,8	8,5
R2 - Activités sportives	23	2,6	19	80,9	32	1,8	71,8	9	1,0	2,5	39,2	25,9	4,8
S1 - Réparations hors automobile	22	2,4	17	78,4	27	1,5	80,7	5	0,6	4,0	20,0	14,3	10,8
S2 - Coiffure et soins du corps	49	5,4	40	82,7	76	4,2	64,5	27	3,0	1,8	92,9	26,3	4,4
S3 - Autres services personnels	35	3,8	26	74,5	43	2,4	79,7	9	1,0	3,8	50,0	14,0	10,2
Z - Autres	9	1,0	6	64,7	13	0,7	67,0	4	0,5	2,0	49,9	17,3	10,5
Inconnu	0	0,0	0	68,0	76	4,2	0,3	76	8,6	0,0	28,3	10,8	23,9
TOTAL	**911**	**100,0**	**657**	**72,1**	**1 793**	**100,0**	**50,8**	**882**	**100,0**	**1,0**	**37,9**	**18,5**	**11,2**
dont Professions Libérales	269	29,5	202	75,2	511	28,5	52,6	242	27,5	1,1	45,0	18,5	14,4
dont Artisans-Commerçants	643	70,5	455	70,9	1 282	71,5	50,1	639	72,5	1,0	34,9	18,6	9,8

Lecture : Fin 2013, sur les 911 000 auto-entrepreneurs immatriculés (administrativement actifs), 49 000 (soit 5,4 %) exercent leur activité dans le secteur de la coiffure et des soins du corps. Ils représentent 40,6 % des travailleurs indépendants du secteur. Parmi eux, 40 000 (soit 82,7 %) sont économiquement actifs : ils ont déclaré un chiffre d'affaires strictement positif en 2013. La part de ce secteur parmi la population des auto-entrepreneurs (5,5 %) est 1,8 fois plus élevée que celle mesurée parmi les autres travailleurs indépendants immatriculés après le 1er janvier 2009 (3,0 %) [3].

Source : Acoss - Urssaf

[3] La propension des travailleurs indépendants à utiliser le dispositif AE peut être mesurée à l'aide d'un indicateur d'intensité qui rapporte la part du secteur parmi les auto-entrepreneurs, à la part du même secteur parmi les autres travailleurs indépendants inscrits après la mise en place du régime AE le 1er janvier 2009 (*tableau 4*). Un indice inférieur à 1 traduit une propension relativement plus faible à utiliser le dispositif auto-entrepreneur ; à l'inverse un ratio supérieur à 1 équivaut à un recours relativement plus important au dispositif.

l'informatique, des activités de design, des autres activités scientifiques et techniques, des activités de nettoyage, des activités de services administratifs, de l'enseignement, des arts et spectacles, du sport, de la réparation (hors automobile) et des autres services personnels. Ce sont pour l'essentiel des activités dont l'exercice ne nécessite pas de ressources particulières et peuvent aisément être pratiquées en complément d'une activité principale.

A contrario, un auto-entrepreneur sur dix exerce son activité dans un secteur dont la part est deux fois moindre parmi les AE que dans la population des autres travailleurs indépendants immatriculés à partir du 1er janvier 2009 (*tableau 4*). En comparaison, ceux-ci sont 46 % à exercer dans l'un de ces secteurs. Il s'agit notamment des secteurs regroupant des activités exclues du dispositif AE (*encadré*) : l'agriculture, les activités juridiques, financières et immobilières et les activités de la santé. Il s'agit aussi des secteurs des métiers de bouche, des transports et de l'hébergement-restauration. Dans ces secteurs, les consommations intermédiaires sont potentiellement importantes ; la non récupération de la TVA induite par le système de franchise associé au dispositif AE peut donc être un inconvénient.

Dans les autres secteurs, la répartition des auto-entrepreneurs se rapproche de celle des travailleurs indépendants classiques. Ainsi, 14,4 % des auto-entrepreneurs et 13,5 % des autres travailleurs indépendants exercent dans le secteur de la construction ; les premiers étant relativement plus concernés par des activités liées aux travaux de finition (notamment la peinture), les seconds par des activités de promotion.

Le secteur de l'industrie (hors métiers de bouche) regroupe 5,7 % des auto-entrepreneurs. Certaines activités de ce secteur sont couramment exercées par les autres travailleurs indépendants, comme les activités de prépresse (composition, saisie de données…), la fabrication de meubles ou la récupération de déchets. D'autres sont plus spécifiques aux auto-entrepreneurs, telles que la fabrication de bijoux fantaisie, d'objets en bois ou d'articles céramiques.

Comme les autres travailleurs indépendants, les auto-entrepreneurs peuvent être artisans, commerçants ou en profession libérale. Fin 2013, les professions libérales représentent 29 % des auto-entrepreneurs. Chez les autres non salariés immatriculés à partir du 1er janvier 2009, cette part est d'un niveau comparable (27 %). Toutefois, celui-ci est fortement influencé par deux secteurs associés à des activités exclues du dispositif AE : la santé et les activités juridiques. Hors ces secteurs, qui regroupent à eux seuls 30 % des professions libérales immatriculées depuis le 1er janvier 2009 (encore inscrites fin 2013), la part de celles-ci s'établit alors à 27 % chez les auto-entrepreneurs et à seulement 13 % chez les autres travailleurs indépendants.

Des différences sectorielles notables sont également observées s'agissant de l'activité économique effective des auto-entrepreneurs. La santé, la coiffure et soins du corps et les activités sportives, sont les secteurs où les auto-entrepreneurs sont les plus économiquement actifs : dans chacun d'entre eux, plus de 80 % des auto-entrepreneurs administrativement actifs fin 2013 ont déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année (*tableau 4*). En revanche, dans les secteurs des transports, du commerce de gros et de la réparation automobile, la part d'auto-entrepreneurs économiquement actifs est inférieure à 63 %.

Un dispositif fortement utilisé par les moins de 30 ans et les 60 ans et plus mais de manière contrastée

La proportion de travailleurs indépendants affiliés au régime des auto-entrepreneurs est significativement plus élevée en dessous de 30 ans et au delà de 60 ans (respectivement 60 % et 59 % contre 48 % sur la tranche 30-59 ans, *tableau 5*). Toutefois, la proportion d'auto-entrepreneurs économiquement actifs est très différente entre ces deux catégories

Tableau 5 : Les auto-entrepreneurs selon leur sexe et leur tranche d'âge

	Nombre d'AE administrativement actifs fin 2013 (1)		dont AE économiquement actifs (CA>0) en 2013 (2)		Part d'AE écon. actifs en 2013 (2)/(1)	Nombre de TI immatriculés à partir du 01/01/2009 administrativ. actifs fin 2013 (3)		Part d'AE parmi les TI fin 2013 (1)/(3)
	milliers	%	milliers	%	%	milliers	%	%
Hommes	566	62,1	392	59,7	69,3	1 134	63,4	49,9
Femmes	345	37,9	265	40,3	76,8	653	36,6	52,8
Moins de 30 ans	169	18,5	103	15,7	61,0	281	15,7	60,1
Entre 30 et 39 ans	254	27,9	173	26,4	68,2	524	29,2	48,5
Entre 40 et 49 ans	230	25,3	173	26,3	74,9	494	27,6	46,6
Entre 50 et 59 ans	156	17,1	124	18,9	79,4	323	18,0	48,4
60 ans et plus	102	11,2	84	12,9	82,8	171	9,5	59,6
TOTAL	**911**	**100,0**	**657**	**100,0**	**72,1**	**1 793**	**100,0**	**50,8**

Source : Acoss - Urssaf

Graphique 2 : Structure par âge et sexe des auto-entrepreneurs en 2013

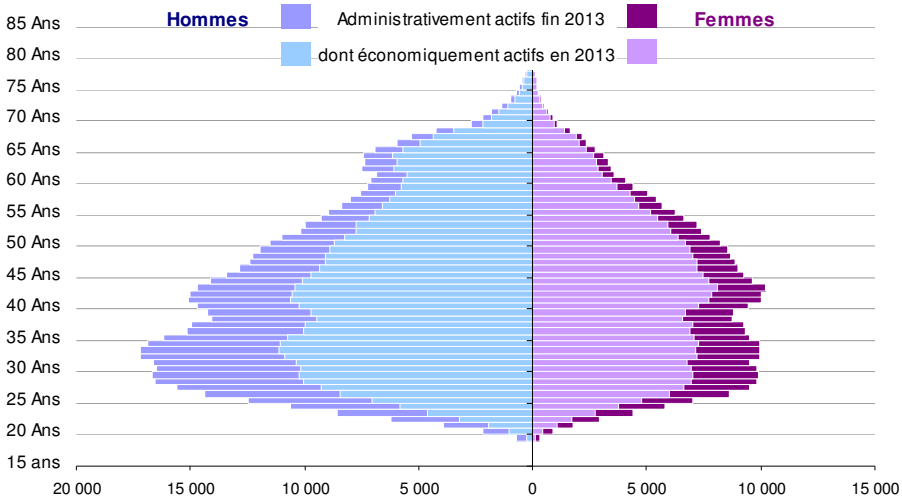

Source : Acoss - Urssaf

d'âge. La part des auto-entrepreneurs déclarant un chiffre d'affaires positif est en effet croissante avec l'âge : de 61 % pour les moins de 30 ans, elle atteint 83 % au-delà de 60 ans (*tableau 5*).

Par ailleurs, la pyramide des âges (*graphique 2*) indique une hausse du recours au dispositif auto-entrepreneur aux alentours de 60-65 ans, surtout chez les hommes. Ce pic pourrait être lié à des cas de cessation d'activité progressive.

Les secteurs de l'informatique, des activités spécialisées de design, des activités sportives, de la réparation d'automobiles, et de la coiffure et soins du corps sont ceux qui regroupent le plus de jeunes auto-entrepreneurs (*tableau 4*) : la proportion des moins de 30 ans y est supérieure à 25 %, contre 19 % en moyenne. A contrario, dans les secteurs du conseil pour les affaires, des activités juridiques et des activités financières et d'assurance, la part d'auto-entrepreneurs de plus de 60 ans est nettement plus élevée (supérieure à 21 %) que la moyenne (11 %).

Les travailleurs indépendants immatriculés sur la période 2009-2013 sont en majorité des hommes (63 %, *tableau 5*) mais ceux-ci sont proportionnellement un peu moins nombreux à recourir au dispositif auto-entrepreneur (50 % contre 53 % pour les femmes). En outre, les auto-entrepreneurs hommes sont relativement moins nombreux à déclarer un chiffre d'affaires positif (69 % contre 77 % pour les femmes).

Les femmes représentent 38 % des auto-entrepreneurs. Néanmoins, elles sont majoritaires dans plusieurs secteurs du tertiaire : la coiffure et soins du corps, la santé, les activités juridiques, les services administratifs, les activités spécialisées de design et l'enseignement. A l'inverse, elles sont très minoritaires (moins de 20 %) dans les métiers du BTP, des transports, de la réparation (automobile et hors automobile) et de l'informatique.

Le recours au statut d'auto-entrepreneur varie selon les régions

Inférieure à 48 % dans les régions Bretagne, Pays-de-la-Loire, Basse-Normandie, ainsi que dans les Dom, la part de travailleurs indépendants affiliés au régime auto-entrepreneur dépasse 55 % en Ile-de-France, en Champagne-Ardenne et en Corse (*carte 1-a*). Toutefois, en Ile-de-France, seulement 66 % des auto-entrepreneurs sont économiquement actifs alors qu'ils sont environ 78 % à déclarer un chiffre d'affaires en Bretagne.

La composition sectorielle explique en partie ces écarts. Néanmoins, même à structure sectorielle constante, les taux de recours au régime AE sont contrastés selon les régions (*carte 1-b*).

Carte 1 : Part des AE parmi les travailleurs indépendants immatriculés à partir du 01/01/2009 et administrativement actifs fin 2013 (et taux d'AE économiquement actifs en 2013), en %

1-a. Taux observés — 1-b. Taux à structure sectorielle constante (*)

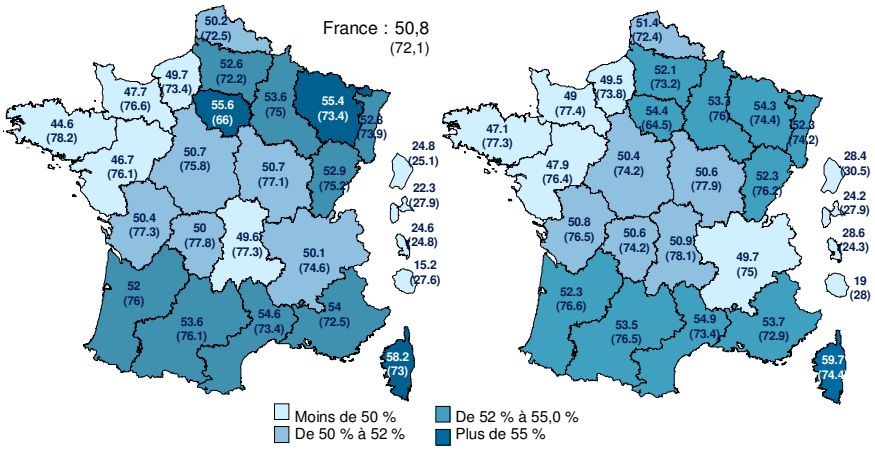

(*) Les taux à structure constante sont calculés en imposant à chaque région la structure nationale des secteurs d'activité au niveau NA38.

Source : Acoss - Urssaf

Tableau 6 : Répartition des bénéfices annuels des auto-entrepreneurs économiquement actifs en 2013

	Artisants-Commerçants		Professions Libérales		Total	
Tranche de bénéfice 2013	milliers	%	milliers	%	milliers	%
0 €	44	8,8	14	6,3	58	8,0
Inférieur à 1 500 €	182	36,6	57	25,7	239	33,2
De 1 501 à 3 000 €	77	15,5	35	15,9	113	15,6
De 3 001 à 4 500 €	48	9,5	23	10,4	71	9,8
De 4 501 à 6 000 €	33	6,7	17	7,6	50	7,0
De 6 001 à 7 500 €	25	5,1	13	5,8	38	5,3
De 7 501 à 10 000 €	34	6,7	17	7,8	51	7,0
De 10 001 à 15 000 €	36	7,1	22	9,9	57	8,0
Plus de 15 000 €	20	4,1	24	10,7	44	6,1
Total	**499**	**100,0**	**222**	**100,0**	**721**	**100,0**
Moyenne et dispersion (en euros, champ des économiquement actifs entre parenthèses *)						
Moyenne	3 830		5 710		4 408	
Premier quartile	500		1 034		624	
Médiane	1 871		3 288		2 242	
Troisième quartile	5 500		8 448		6 358	
Dernier décile	10 608		15 494		12 144	

** Sont ici considérés économiquement actifs les auto-entrepreneurs administrativement actifs fin 2013 ayant déclaré un chiffres d'affaires strictement positif dans l'année.*

Source Acoss-Urssaf

Un bénéfice annuel souvent très faible…

Parmi les AE économiquement actifs en 2013, les deux-tiers ont gagné moins de 4 500 euros de bénéfice annuel [4] et seuls 8,4 % ont dépassé l'équivalent du SMIC net imposable (13 808 euros nets en 2013 pour une année d'activité complète, après déduction de 10 % pour frais professionnels). En outre, compte tenu des modalités de calcul du bénéfice [5], on dénombre 8 % d'AE économiquement actifs avec un bénéfice nul.

[4] Le bénéfice correspond au revenu imposable (BIC ou BNC) servant de base au calcul de l'impôt sur le revenu. Il est calculé à partir du chiffre d'affaires et obtenu après application d'un abattement au titre des frais professionnels. Cet abattement dépend du type d'activité (*encadré*).

[5] L'abattement appliqué au chiffre d'affaires au titre des frais professionnels ne peut être inférieur à 305 euros. Ainsi, les auto-entrepreneurs déclarant un chiffre d'affaires inférieur à 305 euros sont classés dans la catégorie des bénéfices nuls.

Graphique 3 : Répartition des AE économiquement actifs selon le nombre de trimestres d'activité en 2013

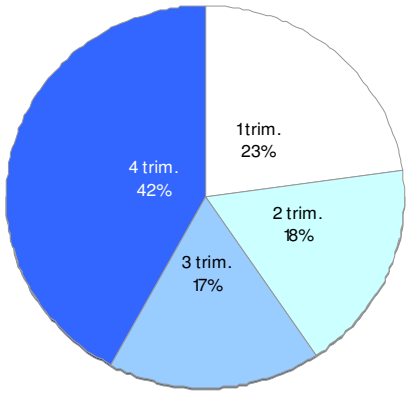

Source Acoss-Urssaf

Graphique 4 : Bénéfice trimestriel moyen et nombre de trimestres moyen avec CA positif en 2013 en fonction de l'ancienneté de l'activité (champ : AE inscrits fin 2013)

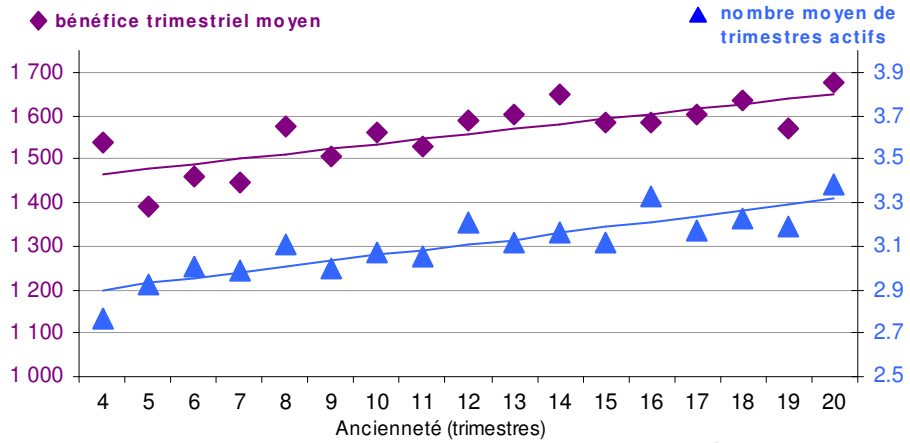

Source Acoss-Urssaf

Les professions libérales ont des bénéfices globalement plus élevés : leur bénéfice moyen s'établit à 5 710 euros par an, contre 3 830 euros pour les artisans-commerçants ; en outre, 28 % d'entre eux ont un bénéfice supérieur à 7 500 euros alors que ce seuil n'est atteint que par 18 % des artisans-commerçants (*tableau 6*).

… marqué par l'inconstance de l'activité …

Seuls 42 % des AE économiquement actifs en 2013 déclarent un chiffre d'affaires sur chacun des quatre trimestres de l'année (*graphique 3*) alors qu'ils sont près du double (81 %) à être administrativement actifs sur les quatre trimestres.

… en lien avec l'ancienneté de l'activité

Le nombre de trimestres actifs et le bénéfice perçu apparaissent d'autant plus faibles que l'activité est récente (*graphique 4*). Ainsi, en 2013, les auto-entrepreneurs immatriculés depuis la création du dispositif AE (20 trimestres d'ancienneté) déclarent en moyenne près de 1 680 euros de bénéfice sur 3,4 trimestres alors que ceux immatriculés trois ans plus tard (8 trimestres d'ancienneté) déclarent en moyenne 1 575 euros sur 3,0 trimestres. En conséquence, sur l'année, les premiers perçoivent en moyenne 15,6 % de plus que les seconds (5 671 contre 4905 euros).

Des niveaux de bénéfices et des évolutions variés selon les secteurs

Trois secteurs affichent un bénéfice annuel nettement plus élevé que la moyenne (*tableau 7*) : les activités juridiques (10 978 euros en moyenne en 2012), le conseil pour les affaires (7 146 euros) et les activités comptables, de conseil et d'ingénierie (6 725 euros). Viennent ensuite les secteurs du BTP, de l'enseignement, des activités immobilières et des activités financières et d'assurance, pour lesquels le bénéfice annuel moyen est compris entre 5 300 et 5 700 euros. En revanche, dans le commerce de détail non alimentaire, non spécialisé ou sur marchés, ainsi que dans les secteurs des métiers de bouche, de l'industrie et des arts et spectacles, le bénéfice moyen ne dépasse pas 3 400 euros par an.

L'évolution du bénéfice annuel moyen entre 2012 et 2013 est identique à celle du chiffre d'affaire annuel moyen (- 2,8 %). Elle présente également de fortes disparités sectorielles. Tandis que les secteurs des activités juridiques, de la santé, des réparations (hors automobiles), des autres services personnels connaissent une hausse du bénéfice moyen, ceux du commerce de détail alimentaire et non alimentaire, du commerce sur marché, de la réparation automobile, de l'industrie, et des autres activités scientifiques et techniques enregistrent une baisse supérieure à 6 %.

Afin de limiter l'influence des auto-entrepreneurs récemment immatriculés sur les résultats, l'analyse peut être restreinte à ceux qui ont été administrativement actifs sur l'ensemble des années 2012 et 2013 (*tableau 7*). Sur ce champ, qui représente un peu plus de la moitié de la population des AE économiquement actifs en 2013, le bénéfice annuel moyen est plus élevé de 14 %, à 5 033 euros. Bien que cet écart soit nettement plus fort dans certains secteurs (comme la coiffure et soin du corps, les activés sportives ou le secteur des transports) et sensiblement plus faible dans d'autres (tels que les activités immobilières, juridiques ou juridiques, ainsi que le conseil pour les affaires), la hiérarchie des secteurs en matière de niveaux de bénéfice reste globalement la même.

En termes d'évolution, le bénéfice annuel progresse en moyenne de 0,8 % sur le champ restreint alors qu'il baisse de 2,8 % sur l'ensemble du champ des auto-entrepreneurs économiquement actifs. Il est particulièrement dynamique (hausse supérieure à 4 %) dans les activités juridiques, les activités immobilières, le secteur de la santé, les activités de nettoyage et les activités sportives. Il baisse en revanche de plus de 2 % dans le BTP, le commerce de gros, le commerce de détail non alimentaire et le commerce sur marché.

Le bénéfice est globalement croissant avec l'âge mais présente une relation contrastée chez les femmes

Jusqu'à 65 ans le nombre de trimestres actifs croit régulièrement avec l'âge

Graphique 5 : Bénéfice annuel et nombre de trimestres actifs moyen par tranche d'âge (AE écon. actifs en 2013)

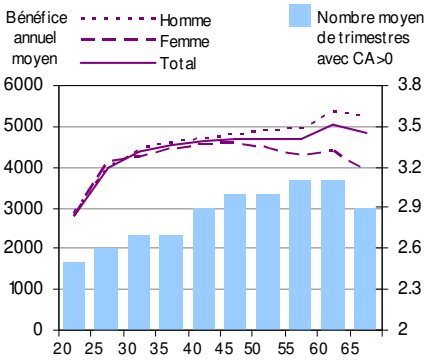

Source Acoss-Urssaf

(*graphique 5*) : de 2,5 trimestres par an entre 20 et 25 ans, il atteint 3,1 entre 55 et 65 ans. Au-delà, il redescend à 2,9.

Une relation croissante est également observée pour le bénéfice annuel moyen. Toutefois, l'analyse par sexe montre une relation non monotone chez les femmes. Jusqu'à 45-50 ans leur bénéfice est croissant et assez proche de celui des hommes. Il diminue ensuite jusqu'à 55-60 ans alors que celui des hommes augmente légèrement. Entre 60 et 65 ans le bénéfice augmente nettement quel que soit le sexe, tiré notamment par des activités en moyenne plus lucratives telles que le conseil pour les affaires et les activités juridiques.

En 2013, compte tenu des écarts enregistrés au-delà de 45 ans, le bénéfice moyen des hommes économiquement actifs est de 18 % supérieur à celui des femmes (respectivement 4 710 euros et 3 963 euros).

Frédérique BORIE
Urssaf du Centre

Sandrine FOURNIER
Urssaf du Languedoc-Roussillon

Sophie GOBILLARD
Urssaf de Midi-Pyrénées

Guillaume LIEVRE
Urssaf de Poitou-Charentes

Maryse MARTI
Acoss-Disep

Tableau 7 : Chiffre d'affaires, bénéfice annuel et nombre de trimestres d'activité des auto-entrepreneurs par secteur

Secteur d'activité	Chiffre d'affaires		AE économiquement actifs (au moins un trimestre avec CA>0)						AE administrativement actifs sur les 8 trimestres de 2012-2013 et économiquement actifs en 2013				
			Nombre d'AE		Bénéfice annuel moyen		Nombre moyen de trimestres avec CA>0		Nombre d'AE	Bénéfice annuel moyen		Nombre moyen de trimestres avec CA>0	
	2013	Evolution 2013/2012	2013	Evolution 2013/2012	2013	Evolution 2013/2012	2013	Evolution 2013/2012	2012-2013	2013	Evolution 2013/2012	2013	Evolution 2013/2012
	millions d'euros	%	milliers	%	euros	%		%	milliers	euros	%		%
A - Agriculture, sylviculture et pêche	14	11,4	2	14,1	3 825	-1,5	2,9	2,8	1	4 375	4,7	3,3	4,1
CZ1 - Industrie	342	8,9	43	16,6	3 204	-5,8	2,8	2,9	24	3 839	-0,9	3,2	4,5
CZ2 - Métiers de bouche	121	7,9	12	13,2	3 090	-4,7	2,8	1,9	7	3 709	1,3	3,2	5,5
F1 - BTP travaux de finition	579	12,2	48	16,0	5 640	-3,4	2,8	3,3	25	6 191	-3,1	3,1	4,1
F2 - BTP autres	646	10,6	52	13,3	5 677	-2,5	2,7	3,3	27	6 207	-2,2	3,1	4,3
G1 - Commerce - réparation d'auto.	160	14,1	14	22,9	4 260	-6,7	2,7	2,6	6	5 051	-0,9	3,2	5,9
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	173	12,9	15	16,0	4 626	-4,6	2,5	2,0	7	5 075	-2,2	2,9	6,9
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	26	10,0	2	16,0	4 090	-5,3	2,8	2,9	1	4 862	-4,0	3,3	6,7
G4 - Commerce de détail non alimentaire	297	5,8	29	12,1	3 093	-6,1	2,9	1,6	17	3 645	-2,4	3,2	4,5
G5 - Commerce de détail sur marchés nca	233	3,0	37	9,5	1 865	-6,1	3,0	2,1	25	2 147	-3,2	3,2	4,7
G6 - Commerce de détail non spécialisé	232	5,4	25	7,4	2 865	-2,7	2,8	4,2	13	3 543	0,1	3,2	5,8
H - Transports	36	18,2	5	30,2	3 702	-10,0	2,6	-1,3	2	4 660	-1,9	3,2	6,5
I - Hébergement et restauration	279	11,2	20	14,7	4 344	-2,8	2,8	2,6	10	5 301	1,6	3,2	4,8
J - Informatique	223	6,2	28	9,5	4 862	-3,9	2,5	3,6	14	5 193	1,2	2,9	7,1
K - Activités financières et d'assurance	33	10,5	3	10,6	5 338	-2,9	2,7	2,3	1	5 890	-0,4	3,1	5,1
L - Activités immobilières	91	10,8	7	9,5	5 444	-1,8	2,5	2,6	4	5 858	4,1	2,8	10,6
M1 - Activités juridiques	16	16,5	1	2,3	10 978	13,8	3,1	12,2	1	10 835	45,4	3,4	27,3
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	259	9,6	25	14,5	6 725	-4,3	2,5	1,6	12	7 432	-0,6	2,9	4,3
M3 - Conseil pour les affaires …	344	2,6	31	5,9	7 146	-3,6	2,5	1,8	16	7 657	-1,7	2,9	4,1
M4 - Activités spécialisées de design	130	2,6	16	4,6	4 930	-1,9	2,6	2,8	10	5 425	2,8	2,9	6,2
M5 - Autres activités scientifiques et tech.	269	10,1	33	16,1	4 824	-5,6	2,6	2,5	17	5 622	1,3	3,0	5,9
N1 - Activités de nettoyage	125	19,6	15	19,2	4 202	0,0	2,9	3,5	8	4 977	4,3	3,3	5,0
N2 - Autres de service administratif …	259	8,2	30	10,2	4 545	-2,4	2,8	2,5	16	5 332	-0,8	3,2	3,8
P - Enseignement	293	13,5	34	15,2	5 557	-1,5	2,7	3,7	18	6 586	3,6	3,1	5,0
Q - Santé	219	28,4	29	25,0	4 586	2,7	3,2	2,8	16	5 582	13,8	3,6	5,0
R1 - Arts, spectacles, activités récréatives	275	14,0	47	16,8	3 400	-2,7	2,7	3,2	26	4 064	1,4	3,0	5,1
R2 - Activités sportives	145	21,5	20	23,0	4 577	-1,3	2,8	4,1	10	5 852	5,7	3,3	4,3
S1 - Réparations hors automobile	148	7,9	18	6,8	3 693	0,6	3,0	4,0	11	4 298	0,7	3,4	3,7
S2 - Coiffure et soins du corps	320	11,7	44	11,5	3 544	-0,1	3,2	3,7	25	4 684	1,6	3,6	2,7
S3 - Autres services personnels	204	10,4	28	8,9	3 715	1,2	3,0	4,4	16	4 485	2,7	3,3	4,6
Z - Autres	43	30,0	6	32,3	3 581	-2,2	2,6	4,7	2	4 582	4,5	3,1	7,2
TOTAL	**6 534**	**10,4**	**721**	**13,6**	**4 409**	**-2,8**	**2,8**	**3,0**	**389**	**5 033**	**0,8**	**3,2**	**4,8**

Source Acoss-Urssaf

Encadré : Sources et méthodologie

Le dispositif auto-entrepreneur

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la CIPAV (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse) ou le RSI (Régime social des indépendants), à savoir, notamment, les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA), les professions juridiques et judiciaires, les professions de santé, les experts comptables, les agents généraux d'assurance. Sont également exclues les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers…). Les auto-entrepreneurs sont, comme les autres travailleurs indépendants, affiliés au RSI pour l'assurance maladie.

Ce régime est caractérisé par :

- une prise en charge partielle des cotisations par l'Etat,
- le paiement de cotisations uniquement lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires,
- le caractère libératoire des versements de cotisations et contributions sociales et, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de l'impôt sur le revenu (*les taux de prélèvement sont définis dans le tableau A*),
- la franchise de TVA, et donc sa non-récupération.
- l'absence de limitation de durée, dès lors que le chiffre d'affaires est inférieur aux seuils du régime micro fiscal (soit en 2011 et 2012 : 81 500 € pour une activité d'achat/revente et 32 600 € pour une activité de prestations ou de service). En cas de dépassement, sans toutefois dépasser les seuils de franchise de TVA (89 600 € pour les activités d'achat-vente et 34 600 € pour les activités de prestation de services), il est possible de conserver le statut d'auto-entrepreneur l'année du dépassement et la suivante.

Depuis le 1er janvier 2011, tout auto-entrepreneur est soumis à l'obligation de déclarer son chiffre d'affaires à chaque échéance, quel que soit le montant, même s'il est nul. Il est aussi redevable depuis cette date de la contribution à la formation professionnelle. En outre, à compter de 2012, l'auto-entrepreneur est redevable, pour chaque déclaration non réalisée, d'une pénalité d'un montant égal à 1,50 % du plafond mensuel de sécurité sociale en vigueur arrondi à l'euro supérieur et d'une taxation d'office calculée en fonction du nombre de déclarations mensuelles ou trimestrielles non transmises au terme de l'année.

Les Urssaf enregistrent les déclarations et les paiements pour le compte de tous les organismes sociaux (RSI et CIPAV notamment), ainsi que pour les services fiscaux si le cotisant choisit le prélèvement libératoire.

Tableau A : Taux applicables en 2013

	Prélèvement social forfaitaire	Versement libératoire de l'impôt sur le revenu	Abattement au titre des frais pro. pour le calcul du bénéfice
Vente de marchandises	14,0 %	1,0 %	71,0 %
Prestations de services commerciales ou artisanales	24,6 %	1,7 %	50,0 %
Autres prestations de services relevant du RSI	24,6 %	2,2 %	34,0 %
Activités libérales relevant de la CIPAV	21,3 %	2,2 %	34,0 %

Depuis la mise en place du statut, les radiations interviennent plus fortement au quatrième trimestre de chaque année en raison de la réglementation qui rend effective certaines demandes de radiation au 31 décembre de l'année. La radiation intervient systématiquement au quatrième trimestre lorsque :

- la demande de radiation pour changement de régime d'imposition ou de changement de régime (régime auto-entrepreneur vers le régime « classique des travailleurs indépendants) est effectuée plus de trois mois après le début d'activité ;
- lorsque le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'auto-entrepreneur dépasse le seuil de franchise de TVA ;
- lorsque le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'auto-entrepreneur dépasse deux années consécutivement le seuil de régime micro-fiscal.

Depuis la loi de financement de la sécurité sociale pour 2011, **les auto-entrepreneurs perdent automatiquement le bénéfice de ce régime en cas de chiffres d'affaires nul sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs**.

En 2013, 226 500 auto-entrepreneurs ont été radiés. Pour près de 95% d'entre eux, cette radiation est consécutive à une absence de déclaration de chiffre d'affaires ou de chiffre d'affaires nul pendant 8 trimestres consécutifs. Moins de 2 % de ces radiations sont la conséquence d'un dépassement de seuil.

Les dépassements de seuils sont plus fréquents dans le BTP, les activités juridiques et la santé. A l'inverse dans les activités de commerce (hors réparation automobile) les radiations pour dépassement de seuil sont rares.

Radiations en 2013	Milliers	%
Dépassement de seuils	4,0	1,8%
Aucune déclaration de CA pendant 8 trimestres de suite	213,8	94,4%
Autres motifs	8,7	3,8%
Total des comptes radiés	**226,5**	**100,0%**

Source Acoss-Urssaf

Le suivi statistique

Les informations statistiques sur les auto-entrepreneurs exploitées dans cette publication sont issues du système d'information décisionnel de l'Acoss et des Urssaf. Celui-ci centralise depuis 2009 les informations relatives aux auto-entrepreneurs via des alimentations mensuelles. Les données utilisées dans cette publication sont issues d'une extraction du 30 mai 2014.

Afin de mieux classifier les activités des auto-entrepreneurs, une nomenclature spécifique agrégée en 30 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1er janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, H, I, J, K, L, P, Q), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins. Par exemple, les métiers de bouche (CZ2) regroupent les codes APE 10xxx (industrie agroalimentaire), 4721Z à 4724Z (commerce de détail de fruits, légumes, viandes, poissons, pains) et 4781Z (commerce de détail alimentaire sur marché). Le détail de la nomenclature est disponible sur **acoss.fr**.

Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un auto-entrepreneur ayant été immatriculé avant ou pendant la période et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un chiffre d'affaire positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un auto-entrepreneur ayant déclaré un chiffre d'affaire positif sur la période étudiée.

A la différence d'un travailleur indépendant relevant du régime de droit commun, qui déclare son bénéfice (BIC ou BNC) une fois par an, l'auto-entrepreneur déclare un chiffre d'affaires trimestriellement ou mensuellement. Comme pour le régime des micro-entreprises, **le bénéfice de l'auto-entrepreneur**, qui sert de base au calcul de l'impôt sur le revenu, est reconstitué en appliquant un abattement défini réglementairement. Cet abattement est fonction de l'activité exercée par l'auto-entrepreneur (*tableau A*). Il est au minimum de 305 euros.

Le **bénéfice moyen annuel** est calculé en rapportant le bénéfice annuel total au nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs sur l'année.

Un trimestre d'activité est un trimestre au cours duquel l'auto-entrepreneur a déclaré un chiffre d'affaires positif.

Les effectifs d'AE économiquement actifs publiés ici s'écartent de ceux publiés précédemment par l'Insee, du fait d'une restriction de périmètre dans les fichiers transmis par l'Acoss à l'Insee, qui conduisait à en sous-estimer le nombre. Des écarts modérés peuvent toutefois subsister du fait de différences de concepts.

Pour approfondir…

- « Bilan des auto-entrepreneurs à fin mai 2014 », juillet 2014, Communiqué de presse, Acoss.
- « Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime », Insee Première n°1388, février 2012, Insee.

ACOSS
ISSN 1636-4201– Acoss – 36, rue de Valmy - 93 108 Montreuil Cedex – Tél. : 01 77 93 65 00 – Directeur de la publication : Jean-Louis Rey
Rédacteur en chef : Alain Gubian – Responsable éditorial : Cyrille Hagneré – Réalisation : Direction des Statistiques, des Études et de la Prévision
La collection Acoss Stat est consultable en ligne sur www.acoss.fr dans la rubrique Observatoire économique – Pour toute demande : contact@acoss.fr – Impression Hélio Service